

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27/09/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURRONTERRAL

Date de convocation : 21/09/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum atteint

Présents (20) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Paul MARTINEZ
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Julien SAVARD
- Pascal PANTHENE
- Marion LIGIER

- Jean-Luc DELAGNES

- Serge PRIVAT

Absents représentés (6) :

- Patricia BELKADI : pouvoir à Olivier DELMAS
- Norbert ISERN : pouvoir à Marc OLIVIER
- Karine TURLAIS : pouvoir à Roseline TERME
- Yoann AGATI : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Anne MACIAS : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (3) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Flavien MERCADIER
- Jean-Pierre CAMBON

Secrétaire de séance : Anne DELOBEL

DELIBERATION D2023-75 – CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune projette la création d'un nouveau groupe scolaire pour répondre à l'augmentation continue des effectifs au sein des groupes scolaires existants (+7 classes depuis 2020) : création d'une classe élémentaire en septembre 2020, 2 classes à la rentrée de septembre 2021 (1 en maternelle, 1 en élémentaire), 3 ouvertures en septembre 2022 (2 en maternelle et 1 en élémentaire), 1 ouverture en septembre 2023 (élémentaire).

L'absorption au sein des écoles existantes atteignant ses limites, la construction d'un nouveau groupe scolaire doit être lancée.

Cet équipement, localisé sur les terrains de l'ancien complexe sportif, comprendra dans un premier temps 10 classes avec évolution possible à 12, des locaux périscolaires, une BCD, etc. en visant des performances énergétiques et thermiques correspondant à une labellisation BDO (Bâtiment Durable Occitanie) Niveau Bronze, une labellisation E+C- de niveau E4/C1 et BEPOS RE 2020.

Le coût de cette opération est estimé à :

- 378 546 € HT pour les études (hors maîtrise d'œuvre),

- 7 701 748 € HT pour les travaux (+ maîtrise d'œuvre : procédure de conception-réalisation).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault, de Montpellier Méditerranée Métropole, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'ADEME, de Hérault Energies et de tout autre organisme ou crowdfunding.

Abroge et remplace la délibération n°2023-15 du 27 février 2023.

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le 11/10/2023



ID : 034-213400880-20230927-D2023_75-DE

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.